

<p style="text-align: center;">Règlement du jeu concours « GAGNEZ UN VOYAGE ALLER RETOUR AVEC FRANÇOIS SUCHEL SUR AIR FRANCE »</p>

Article 1 : Objet du jeu concours

La société ÉDITIONS PAULSEN France SARL (ci-après « ÉDITIONS PAULSEN » ou « l'organisateur ») dont le siège social est situé au 216 boulevard Saint Germain, 75007 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 482 442 167 00011, organise du 25 avril 2016 au 25 mai 2016 à 23 h, un jeu gratuit sans obligation d'achat réservé aux personnes majeures appelé « **Gagnez un voyage aller retour avec François Suchel sur Air France** ».

Article 2 : Accès au jeu concours

Ce jeu concours est partagé, pendant la période du 25 avril 2016 au 25 mai 2016 inclus, sur une page dédiée du site Internet des ÉDITIONS PAULSEN accessible par l'URL suivante :

www.jeuconcours.editionspaulsen.com

Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à la société ÉDITIONS PAULSEN.

Article 3 : Date et durée

Le jeu se déroule du 25 avril 2016 au 25 mai 2016 inclus.

L'organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 4 : Conditions d'accès et de participation

4.1 Conditions d'accès

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure au moment de l'inscription, domiciliée en France Métropolitaine. Les membres du personnel de la société organisatrice du jeu concours (ÉDITIONS PAULSEN) et leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu ne peuvent y participer.

4.2 Conditions de participation

Les joueurs devront répondre au questionnaire sur la page Internet du site des Éditions Paulsen dédiée au jeu.

Article 5 : Annonce du jeu concours

Ce jeu concours est annoncé sur les supports de communication suivants : Facebook, site(s) Internet des ÉDITIONS PAULSEN et par newsletter.

Article 6 : Déroulement du jeu concours

« GAGNEZ UN VOYAGE ALLER RETOUR AVEC FRANÇOIS SUCHEL SUR AIR FRANCE »

Du 25 avril 2016 au 25 mai 2016, les internautes/mobinautes sont invités à répondre aux questions sur la page Internet du site des ÉDITIONS PAULSEN dédiée au jeu en remplissant un questionnaire électronique.

Le 25 mai 2016 à 23 heures marquera la fin des participations.

LE JURY

Le jury chargé de sélectionner les participants ayant donné les bonnes réponses aux questions avant le tirage au sort désignant le gagnant est composé de François SUCHEL, l'auteur du livre « 6 minutes 23 séparent l'enfer du paradis » et d'une personne représentant les ÉDITIONS PAULSEN.

Les deux membres du jury dénommés sont :

- François Suchel, auteur.
- Isabelle Parent, directrice éditoriale.

Le vainqueur sera tiré au sort par l'huissier de justice dépositaire du présent règlement, parmi les participants ayant répondu correctement à toutes les questions. Compte tenu des règles applicables à l'utilisation par le public du transport par avion, le jury se réserve la possibilité de vérifier l'identité des participants et d'écarter ceux qui pourraient ne pas remplir les conditions d'accès aux aéroports et avions long-courrier.

Article 7 : Annonce des résultats

Les résultats seront considérés comme définitifs dès leur annonce, tout appel ou demande de révision étant considérés comme nul et non avenue.

L'internaute/mobinaute vainqueur sera annoncé sur la page et le site des ÉDITIONS PAULSEN le 26 mai 2016 à 15 heures. Seul le vainqueur sera annoncé. Il sera contacté par e-mail ou par Facebook Messenger.

Article 8 : Prix décernés – Dotations

Le vainqueur du jeu se verra offrir un billet pour un vol aller-retour sur le réseau Air France en compagnie du commandant de bord François Suchel. La nuit d'hôtel sera également prise en charge par les organisateurs. La destination sera choisie par François Suchel en fonction de son planning et des disponibilités du gagnant. Ce lot est d'une valeur comprise entre 800 € et 2 000 €.

L'ensemble des frais relatifs à l'envoi du billet au vainqueur sont à la charge des ÉDITIONS PAULSEN.

Article 9 : Remise ou retrait des lots

L'organisateur contactera le gagnant par e-mail ou par Facebook Messenger pour connaître son identité et son adresse postale. L'organisateur précisera dans cet e-mail les modalités d'envoi du billet.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte :

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques, elle ne permet pas d'acheminer correctement le message avisant le gagnant de son gain ou le billet, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées du gagnant ne pouvant être joint en raison d'une adresse électronique invalide ou d'une adresse postale erronée.

Le gagnant injoignable ou ne répondant pas dans un délai de cinq (5) jours à compter de la désignation du vainqueur ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique de la part de chaque participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu concours.

Article 11

Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par la société ÉDITIONS PAULSEN dont les décisions sont sans appel.

Les ÉDITIONS PAULSEN se réservent la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fraudes avérées.

Article 12

Toutes les demandes relatives aux modalités du jeu concours, à l'interprétation ou l'application du règlement seront traitées sur demande. Pour cela, envoyez votre demande à l'adresse e-mail suivante : jeuconcours@editionspaulsen.com

Article 13

Les participants autorisent les EDITIONS PAULSEN à procéder à toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination du participant.

Article 14

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu concours, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 15 : Utilisation de l'identité du gagnant

L'organisateur du jeu concours peut être amené à solliciter l'autorisation du vainqueur aux fins de reproduire son nom et certaines autres données le concernant à titre publicitaire.

Article 16 : Données personnelles

Les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de l'organisateur, responsable de leur traitement, à l'adresse suivante : « ÉDITIONS PAULSEN - 216, boulevard Saint Germain, Paris - France ».

Article 17 : Loi applicable – Jurisdiction compétente

La validité du présent règlement et toute autre question ou litige relatifs à sa formation, son interprétation, son exécution ou sa cessation seront régis par les lois françaises.

Tout différend résultant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de la cessation ou de la résiliation du présent règlement sera soumis à la compétence des Tribunaux français.

Article 18 – Adresse postale du jeu

L'adresse postale du jeu est : ÉDITIONS PAULSEN, 216 Boulevard Saint Germain, 75007 Paris.

Article 19 – Dépôt et accès au règlement du jeu

Le présent règlement est déposé via la société Ludilex auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Il peut être consulté sur la page www.jeuconcours.editionspaulsen.com ou obtenu sur simple demande adressée à l'adresse e-mail suivante : jeuconcours@editionspaulsen.com

Article 20 – Remboursement des frais de participation

Les éventuels frais de connexion à internet réellement exposés pour participer au jeu (titulaires d'un forfait exclus) seront remboursés sur simple demande écrite accompagnée

des justificatifs à l'adresse postale du jeu indiquée à l'article 18 du présent règlement. Les frais d'affranchissement de cette demande seront remboursés sur simple demande écrite conjointe sur la base du tarif lent en vigueur pour pli de moins de 20 g.